



Orange Bank vous informe :

Le compte d'épargne P'tit Malin est un produit d'épargne rémunéré, réservé aux enfants âgés de moins de 12 ans à l'ouverture.

**Le compte d'épargne P'tit Malin n'est plus commercialisé.
Les informations ci-dessous sont destinées aux clients déjà titulaires.**

Informations pratiques pour les titulaires d'un livret P'tit Malin

Plafond, solde minimum et seuil en cas de retrait

- Montant maximum des versements : 1 600 € (hors capitalisation des intérêts).
- Solde minimum à conserver : 10 €.
- Montant minimum de chaque opération : 10 €.

Durée

- Pas de limitation de durée actuellement ⁽¹⁾

Rémunération

- 1,25 % (taux en vigueur au 25/11/2022, susceptible de modifications).
- Les intérêts sont calculés par quinzaine, capitalisés au 31 décembre de l'année et crédités début janvier de l'année suivante.
- Les versements sont comptabilisés en date de valeur du 1er jour de la quinzaine suivante.
- En revanche, en cas de retraits, la capitalisation est calculée en date de valeur au dernier jour de la quinzaine précédente.

Frais

- Aucuns frais de versement ou de retrait.

Versements et retraits

1/ Les versements

- Remises de chèques. Envoyez votre chèque et le bordereau de remise de chèque dans une enveloppe affranchie à l'adresse : Orange Bank - TSA 10948 - 92896 - NANTERRE CEDEX 9
- Virement(s) ponctuel(s) ou permanent(s) en provenance d'un compte du titulaire et/ou du représentant légal.
Cette opération peut être réalisée directement sur l'appli GBanque. Par téléphone, elle est facturée 5 €⁽¹⁾

2/ Les retraits

- Virement au crédit d'un autre compte du titulaire et/ou des Représentants Légal(s) (sur demande des Représentant Légal(s)).

Fiscalité

Les intérêts sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu (déclaration ou option pour le prélèvement libératoire)
- et aux prélèvements sociaux.

Pour en savoir plus sur la fiscalité en vigueur, rendez-vous sur :

- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-forfaitaire-unique-pfu#>

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15287#:~:text=Le%20pr%C3%A9l%C3%A8vement%20forfaitaire%20unique%20se,plans%20et%20comptes%20d'%C3%A9pargne>

Résiliation

- A l'initiative du client : à tout moment ; la clôture entraîne le calcul des intérêts dus au titre de l'année en cours.
- A l'initiative de la Banque : si le solde est inférieur à 10 €. Le seuil est contractuel et susceptible de modifications.

(1) Selon conditions générales en vigueur au 1 septembre 2022.

(2) Selon conditions tarifaires en vigueur.

En partenariat avec



Groupama